ART. 42 N° II-3585

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-3585

présenté par

M. Corbière, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Mesmeur, M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et les membres du groupe Écologiste et social

. _ __ . _ . .

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

ART. 42 N° II-3585

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(en euros)
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche	0	0
universitaire	U	U
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	1 000 000 000
Recherche spatiale	0	806 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	194 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Plan d'investissement pour la recherche française (<i>ligne nouvelle</i>)	2 000 000 000	0
TOTAUX	2 000 000 000	2 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons d'augmenter de 2 milliards d'euros le budget de la recherche française.

L'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche est crucial pour l'avenir économique, social et scientifique de la France. Mais la recherche est toujours davantage victime de l'emprise des marchés et des entreprises, de la logique de concurrence et des politiques d'austérité. Le sous-financement chronique de la recherche publique française est alarmant : avec seulement 2,2 % du PIB consacré à la recherche et au développement en 2022, la France est loin derrière l'objectif de 3 % fixé par l'Union européenne, et se classe au 7eme rang des pays de l'union européenne. Cette situation a des conséquences néfastes sur plusieurs aspects du secteur. Tout d'abord, on constate une précarisation croissante des chercheurs. Selon la direction générale des ressources humaines (DGRH), 25 % des enseignants-chercheurs sont des contractuels, avec une rémunération de 10,20 brut par heure (si on le rapporte au temps de travail effectif) quand le SMIC est à 11,65 euros. Cette situation engendre une instabilité professionnelle et financière qui nuit à la qualité de la recherche et à l'attractivité des carrières scientifiques.

Par ailleurs, le vieillissement des infrastructures devient préoccupant. Selon la Cour des Comptes un tiers des locaux universitaires sont en mauvais état, et un sur dix est dangereux. L'État propriétaire

ART. 42 N° II-3585

de 82 % de ces biens immobiliers consacre n'a pas augmenté le montant qui lui est consacré depuis plus de dix ans.

Enfin, on observe une baisse de l'attractivité internationale de la France dans le domaine de la recherche. Notre pays est passé du 4ème au 7ème rang mondial en termes de publications scientifiques entre 2000 et 2020.

Le témoignage de Patrick Lemaire, directeur de recherche au CNRS et président de la Société Française de Biologie du Développement, reflète bien les défis actuels : « La situation est grave. Les jeunes chercheurs sont découragés par la précarité et le manque de perspectives. Nos équipements vieillissent, nos budgets stagnent. Nous perdons en attractivité internationale. Sans un investissement massif et rapide, la recherche française risque un décrochage durable. »

Une augmentation de 6 milliards d'euros du budget de la recherche d'ici 2027, dont 2 milliards dans le cadre de la MIRES pour 2025, permettrait de répondre à ces problématiques. Cette mesure rendrait possible la création de nouveaux postes de titulaires dans l'enseignement supérieur et la recherche, la revalorisation des salaires des enseignants et chercheurs, et l'augmentation des crédits du plan rénovation des infrastructures universitaires.

Pour respecter les règles de recevabilités financières nous proposons de transférer :

- -l'action 02 « agence nationale de la recherche » du programme 172 à hauteur de 1 000 000 000 euros en AE et en CP ;
- -l'action 02 « Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre » du programme 193 à hauteur de $100\ 000\ 000$ euros en AE et en CP ;
- l'action 04 « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme 193 à hauteur de 500 000 000 euros en AE et en CP ;
- l'action 05 « Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique » 193 à hauteur de 206 000 000 euros en AE et en CP ;
- -l'action 16 « Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire » du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » à hauteur de 194 000 000 d'euros en AE et en CP ;

Ces crédits sont transférés vers un nouveau programme « Plan d'investissement pour la recherche française ».